



**Impact des mesures fiscales**  
accordées aux entreprises des régions ressources  
sur les entreprises des régions centrales du Québec



juillet 2006

## **INTRODUCTION**

Les conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, du Centre-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de l'Outaouais en concertation avec le ministère des Finances, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sollicitent une étude étoffée relativement aux impacts de deux mesures fiscales accordées aux entreprises manufacturières situées sur le territoire des régions ressources et sur les entreprises comparables situées sur le territoire des régions centrales. Il s'agit d'une part, de l'exonération de l'impôt pour les PME manufacturières et d'autre part, du crédit d'impôt remboursable sur les activités de transformation.

À titre de région centrale, certaines entreprises manufacturières situées dans le Bas-Richelieu en Montérégie Est vivent actuellement cette problématique, et ce, en subissant une réduction de leur capacité concurrentielle, des pertes de contrats et d'emplois, ce qui a pour effet, une précarisation de ces entreprises.

### **1. Liste des régions ressources et des régions centrales**

#### **1.1 Régions ressources**

Sont reconnus comme régions ressources les territoires suivants : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et MRC de Pontiac.

#### **1.2 Régions centrales**

Sont reconnus comme régions centrales les territoires suivants : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Montréal, Outaouais, Québec.

### **2. Historique**

Lors de la mise en œuvre du programme en 2001, plus de 95 % des entreprises de fabrication et de transformation des régions ressources étaient admissibles à l'exonération de l'impôt<sup>1</sup>. Par ailleurs, une proportion importante de ces mêmes entreprises manufacturières pouvaient se prévaloir du crédit d'impôt sur l'augmentation de la masse salariale.

En 2005, les élus et industriels de la région de Chaudière-Appalaches ont été les premiers à observer une certaine détérioration de leur tissu industriel. Pour approfondir cette problématique, la région a mandaté M. René Beaupré C.A. et entrepreneur en management stratégique, afin qu'il réalise une étude sur les impacts des mesures fiscales affectées aux régions ressources sur les entreprises de la région. L'étude, portant sur quatre entreprises, soit Chassé à Sainte-Marie, Supermétal à Lévis, RCM modulaire à Saint-Benoît et les Industries Fournier à Thetford Mines, a conclu que celles-ci auraient perdu 85 millions \$ en contrats aux profits de compétiteurs des régions ressources au cours des 30 mois précédant l'étude.

Ainsi, au printemps 2006, appuyée par cette étude, les intervenants de Chaudière-Appalaches, ainsi que quatre autres conférences régionales des élus de régions centrales dénonçaient l'iniquité dont étaient victimes les entreprises manufacturières des régions centrales, au profit des régions ressources. Ils comprennent les besoins spécifiques des régions ressources en matière de restructuration de leur économie. Néanmoins, cette revitalisation ne doit pas s'effectuer au détriment des régions centrales.

---

<sup>1</sup> Ibid., p. 82

Ainsi, pour rétablir l'équité, ils estiment qu'il faut éliminer immédiatement les deux mesures fiscales particulières du crédit d'impôt et de l'exonération fiscale pour les PME manufacturières. Durant ces années d'application, le gouvernement a apporté des modifications à ces dispositions. Lors du budget de juin 2003, l'exonération fiscale a été réduite à 75 % et le crédit d'impôt est passé de 40 % à 35 % pour 2003 et à 30 % pour 2004.

Par ailleurs, dans le budget de mars 2006 suite à diverses représentations, le gouvernement annonçait que les activités d'installation ne seraient plus admissibles pour les nouvelles demandes et que cette modification était effective à compter de 2008 pour les entreprises qui possèdent déjà un certificat d'admissibilité émis par Investissement Québec.

Pour les intervenants des régions centrales, les changements apportés par le gouvernement quant aux avantages fiscaux adressés aux régions ressources ne semblent pas significatifs et ceux-ci souhaitent une intervention gouvernementale significative et rapide aux problèmes de distorsion du marché qu'elles subissent. Bref, les intervenants des régions ressources et des régions centrales jugent essentiels qu'une analyse détaillée des impacts économiques de ces mesures fiscales sur les régions centrales et les régions ressources soit effectuée.

### **3. Impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales du Québec**

La Stratégie de développement économique des régions ressources, introduite lors du Budget du Québec 2001-2002<sup>2</sup> mettait en vigueur deux mesures fiscales particulières à l'intention des entreprises des régions ressources, soit :

- **Impôt zéro pour les PME manufacturières (147 M\$)**

Les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société sont admissibles à un congé fiscal de 100 % sur l'impôt sur le revenu du Québec, sur la taxe sur le capital et la taxe générale sur la masse salariale dont le capital versé est d'au plus 10 millions de dollars. Le congé fiscal se termine le 31 décembre 2010<sup>3</sup>. Les coûts de cette mesure fiscale étaient estimés à 147 M \$ pour les trois exercices budgétaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004 à eux seuls.

- **Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation (65 M\$)**

Un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % s'applique sur les salaires des nouveaux employés pendant une durée maximale de cinq ans lié aux activités de transformation et la fabrication des ressources. Pour être admissible, les emplois devaient être créés avant le 31 décembre 2004<sup>4</sup>. Les coûts de cette mesure fiscale étaient estimés à 65 M \$ pour les trois exercices budgétaires 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004 à eux seuls.

Le gouvernement du Québec justifiait l'implantation de ces mesures par le fait que les régions ressources étaient confrontées à trois difficultés principales<sup>5</sup> :

- L'économie des régions ressources est insuffisamment diversifiée. Entre autres, les activités manufacturières y sont moins développées que dans l'ensemble du Québec;

---

<sup>2</sup> Ministère des Finances, ministère des Régions: Budget 2001-2002; Stratégie de développement économique des régions ressources : La force des régions, un maillon essentiel de notre économie, le 29 mars 2001, 161 pp.

<sup>3</sup> Ibid., pp. 82-84

<sup>4</sup> Ibid., pp. 85-88

<sup>5</sup> Ibid., p. 31

- Dans le secteur de l'exploitation des ressources, les régions sont confrontées à un contexte mondial difficile qui se répercute, de façon spécifique, dans les secteurs forestier et minier;
- Les entreprises implantées dans les régions ressources ou qui souhaiteraient y investir ne disposent pas de certains outils adaptés à leurs besoins, particulièrement en matière de financement.

#### **4. Quatre principes de base**

##### **Principe no 1**

Les régions centrales reconnaissent que les régions ressources doivent avoir des programmes de développement adaptés à leur territoire et qu'une amélioration des indicateurs économiques de ces régions ne peut qu'être bénéfique pour le Québec, à la condition que ce développement ne se fasse pas au détriment des régions centrales.

##### **Principe no 2**

Les régions ressources reconnaissent que les régions centrales doivent continuer à se développer dans un contexte de saine compétitivité et de libre marché et qu'une équité fiscale des entreprises ne peut être que bénéfique pour le Québec, à la condition que le développement de ces régions ne se fasse pas au détriment des régions ressources.

##### **Principe no 3**

Le ministère des Finances, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation reconnaissent que les effets négatifs des mesures fiscales accordées aux régions ressources sur les entreprises des régions centrales pourraient être plus importants qu'initialement prévus lors de la mise en place de ces mesures.

##### **Principe no 4**

Tous les intervenants administratifs du groupe de travail formé à la suite de la rencontre de la Table Québec-régions des 9 et 10 février 2006, représentant les CRÉ des régions ressources, les CRÉ des régions centrales et le gouvernement se sont entendus lors d'une rencontre tenue le 7 juin 2006 pour travailler ensemble à une résolution satisfaisante de la problématique pour chaque groupe représenté, et ce, dans les intérêts d'un développement économique durable pour le Québec.

#### **Conclusion**

Pour conclure, des rencontres ont déjà été entamées afin de trouver des moyens et des solutions à cette problématique. Il a donc été entendu dans un premier temps qu'une analyse soit réalisée afin de démontrer *les impacts des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et des conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec.*

De plus, nous vous invitons à lire aux pages suivantes, le projet de résolution de la CRÉ Montérégie Est, l'article du journal Les Affaires ainsi que cinq lettres qui ont été acheminées par courriel à 5 000 industriels des régions centrales du Québec afin de les sensibiliser aux mesures d'aide dont peuvent bénéficier certains de leurs concurrents et qui à terme, peuvent avoir des effets pervers sur leur propre entreprise. Pour plus d'informations contactez le 1-418-837-4781 ou visitez le site :

[www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com)



## **Avantages fiscaux aux régions ressources du Québec**

Projet de résolution de la CRÉ Montérégie Est

---

**CONSIDERANT** qu'il appert que les avantages fiscaux consentis par le gouvernement du Québec aux entreprises évoluant ou s'installant en régions ressources induisent plusieurs effets pervers dans l'économie du Québec, notamment en termes de réduction de la capacité concurrentielle de plusieurs entreprises manufacturières du territoire de la CRÉ Montérégie Est et donc, ultimement, en termes de contrats et d'emplois perdus et en termes de précarisation des entreprises elles-mêmes;

**CONSIDERANT** les représentations d'entreprises et d'intervenants économiques de la Montérégie Est auprès de notre Conférence régionale des élus afin de favoriser la mise en place de solutions équitables envers le développement économique de l'ensemble des régions du Québec;

**CONSIDERANT** le bien-fondé des arguments présentés par plusieurs régions dites « centrales » et auxquelles la CRÉ Montérégie Est estime opportun de se joindre dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;

**IL EST PROPOSE** par :

**APPUYE** par :

**ET RESOLU,**

**QUE** la CRÉ Montérégie Est exprime formellement aux ministres concernés ainsi qu'à l'ensemble des députés de Montérégie Est à l'Assemblée Nationale du Québec, les vives préoccupations des élus de nos villages, villes et MRC envers les programmes d'avantages fiscaux foncièrement inéquitables consentis aux entreprises des régions ressources;

**QUE** la CRÉ Montérégie Est réitère la solidarité de sa population envers les difficultés économiques éprouvées par nos concitoyens des régions ressources mais aussi sa conviction que les solutions à long terme passent certainement par des mesures mieux adaptées à une compétitivité accrue de l'ensemble de l'économie québécoise sur la scène internationale.

**Adoptée**



## Les régions centrales insatisfaites

24 mars 2006

Lise Millette, LesAffaires.com

### **Les régions centrales considèrent que le gouvernement n'est pas allé assez loin pour corriger les effets pervers du programme des régions ressources.**

Le regroupement des régions centrales souhaite l'annonce de mesures immédiates afin de maintenir la compétitivité des PME industrielles de l'ensemble des régions centrales du Québec.

En somme, les CRÉ de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de la Montérégie Est considèrent que le programme devait corriger certaines problématiques régionales, mais que «certains avantages fiscaux créent une compétition artificielle entre les régions du Québec, menant ainsi à des fermetures d'entreprises et des déplacements d'emplois, le tout aux frais de l'ensemble des contribuables».

En l'absence d'annonces en ce sens dans le budget provincial présenté le 23 mars, les régions centrales annoncent qu'elles poursuivent leur mobilisation.

## **« Votre entreprise est-elle victime d'une concurrence déloyale? »**

**Saviez qu'actuellement des entreprises, qui oeuvrent dans le même secteur d'activité que le vôtre, profitent de généreuses mesures d'aide qui les rendent hautement compétitives et risquent de vous sortir du marché?**

En effet, les entreprises situées dans (7) sept régions du Québec, dites « régions ressources » (Bas-Saint-Laurent, Saguenay Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) bénéficient actuellement et jusqu'en décembre 2010, d'avantages fiscaux et de mesures d'aide qui ont déjà ou auront bientôt des conséquences néfastes sur les entreprises des autres régions du Québec, dont probablement la vôtre.

*« Nous ne pouvons plus tolérer que le gouvernement subventionne à même nos taxes et impôts des entreprises qui viennent délibérément nous livrer une guerre de prix, nous sortent des marchés et mettent en péril la survie de nos entreprises. »*

Depuis plus d'un an maintenant, des dirigeants d'entreprise manufacturière des régions de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, etc. réclament du gouvernement du Québec une réévaluation de ces mesures d'aide qui distordent le marché et ne contribuent qu'à déplacer des emplois.

Ainsi, s'il vous est arrivé au cours des derniers mois de perdre des contrats par des écarts de prix incompréhensibles au profit de concurrents provenant de ces régions, vous avez peut-être maintenant un élément de réponse.

***Pour manifester votre appui à nos démarches, en savoir davantage sur les effets pervers de ces mesures et pour connaître les secteurs d'activité concernés***, nous vous invitons à consulter le site : [www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com). Vous pourrez télécharger des modèles de lettres préparées à l'intention de vos employés et des différents ministres provinciaux ayant le pouvoir de corriger ces iniquités fiscales.

Nous vous invitons également à communiquer avec votre Centre local de développement (CLD) ou Société de développement économique locale, afin de manifester vos inquiétudes sur ce sujet. Nous joignons d'ailleurs à cet envoi la liste des Centres locaux de développement du Québec.

En espérant que vous vous joindrez à nous pour dénoncer cette situation inacceptable, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

SOS RÉGIONS CENTRALES ou INDUSTRIEL(LE)S DU QUÉBEC

## **« Combien vous ont coûté les impôts prélevés sur les bénéficiaires de votre entreprise au cours des cinq dernières années? »**

### **Saviez qu'actuellement des entreprises qui oeuvrent dans le même secteur d'activité que le vôtre n'ont pas à payer d'impôt du Québec sur leurs bénéficiaires?**

En effet, les entreprises manufacturières situées dans (7) sept régions du Québec, dites « régions ressources » (Bas-Saint-Laurent, Saguenay Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) peuvent profiter d'une mesure fiscale qui les exonère de tout impôt québécois à payer sur leurs bénéficiaires annuels jusqu'en décembre 2010!

*« Nous ne pouvons plus tolérer que le Gouvernement accorde de telles mesures d'aide qui viennent ni plus ni moins créer deux régimes fiscaux différents au Québec et qui confèrent ainsi un avantage important à certains de nos concurrents. »*

Depuis plus d'un an maintenant, des dirigeants d'entreprise manufacturière des régions de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, etc. réclament du gouvernement du Québec une réévaluation de ces mesures d'aide qui distordent le marché et ne contribuent qu'à déplacer des emplois.

Ainsi, s'il vous est arrivé au cours des derniers mois de perdre des contrats par des écarts de prix incompréhensibles au profit de concurrents provenant de ces régions, vous avez peut-être maintenant un élément de réponse.

***Pour manifester votre appui à nos démarches, en savoir davantage sur les effets pervers de ces mesures et pour connaître les secteurs d'activité concernés***, nous vous invitons à consulter le site : [www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com). Vous pourrez télécharger des modèles de lettres préparées à l'intention de vos employés et des différents ministres provinciaux ayant le pouvoir de corriger ces iniquités fiscales.

Nous vous invitons également à communiquer avec votre Centre local de développement (CLD) ou Société de développement économique locale, afin de manifester vos inquiétudes sur ce sujet. Nous joignons d'ailleurs à cet envoi la liste des Centres locaux de développement du Québec.

En espérant que vous vous joindrez à nous pour dénoncer cette situation inacceptable, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

SOS RÉGIONS CENTRALES ou INDUSTRIEL(LE)S DU QUÉBEC

## **« Le gouvernement du Québec subventionne les augmentations de salaires de plusieurs entreprises »**

**Surprenant? Sachez que plusieurs entreprises des régions dites « ressources », oeuvrant dans le même secteur d'activité que le vôtre, obtiennent depuis 2001 et cela, jusqu'en décembre 2009, une subvention de 30 % sur les augmentations de salaires qu'elles accordent à leurs employés. Le salaire du ou des propriétaire(s) est même admissible !**

En effet, non seulement ces entreprises recevront-elles, année après année, jusqu'en décembre 2009, une subvention de 30 % du salaire versé pour le même emploi créé dans le cadre de cette mesure, mais puisque la méthode de calcul du crédit d'impôt porte sur la croissance de la masse salariale et non pas sur les emplois créés, ladite croissance de la masse salariale inclut inévitablement les augmentations accordées à tous les employés de l'entreprise, qu'ils aient été embauchés dans le cadre de la mesure ou pas!

*« Nous ne pouvons plus tolérer que le gouvernement subventionne à même nos taxes et impôts des emplois et des entreprises qui viennent délibérément nous livrer une guerre de prix, nous sortent des marchés et mettent en péril la survie de nos entreprises. Nous ne pouvons pas admettre non plus, que ces subventions portent sur des emplois qui existaient avant même la mise en œuvre de cette généreuse mesure d'aide. C'est de la folie! »*

Depuis plus d'un an maintenant, des dirigeants d'entreprise manufacturière des régions de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, etc. réclament du gouvernement du Québec une réévaluation de ces mesures d'aide qui distordent le marché et ne contribuent qu'à déplacer des emplois.

Ainsi, s'il vous est arrivé au cours des derniers mois de perdre des contrats par des écarts de prix incompréhensibles au profit de concurrents provenant de ces régions, vous avez peut-être maintenant un élément de réponse.

***Pour manifester votre appui à nos démarches, en savoir davantage sur les effets pervers de ces mesures et pour connaître les secteurs d'activité concernés***, nous vous invitons à consulter le site : [www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com). Vous pourrez télécharger des modèles de lettres préparées à l'intention de vos employés et des différents ministres provinciaux ayant le pouvoir de corriger ces iniquités fiscales.

Nous vous invitons également à communiquer avec votre Centre local de développement (CLD) ou Société de développement économique locale, afin de manifester vos inquiétudes sur ce sujet. Nous joignons d'ailleurs à cet envoi la liste des Centres locaux de développement du Québec.

En espérant que vous vous joindrez à nous pour dénoncer cette situation inacceptable, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

SOS RÉGIONS CENTRALES ou INDUSTRIEL(LE)S DU QUÉBEC

**« Aimeriez-vous recevoir, année après année, une subvention de 30 % du salaire versé (sans maximum) jusqu'en décembre 2009, pour chaque emploi de production ou administratif que vous créez? »**

**274 296 \$.** Voilà ce que vous auriez obtenu au 31 décembre 2009, pour trois emplois de production payés chacun 30 000 \$ et créés en 2001. Imaginez maintenant si vous en aviez créé 15 ! Supposons que ces nouveaux employés gagnent 45 000 \$, combien d'argent auriez-vous reçu? **1 822 500 \$.**

Or, saviez-vous qu'actuellement des entreprises qui oeuvrent dans **le même secteur d'activité que le vôtre** reçoivent, sur simple préparation de leur déclaration d'impôts d'entreprise, un crédit d'impôt remboursable équivalent à 30 % de la croissance de la masse salariale par rapport à l'année de leur inscription au programme.

En effet, le gouvernement du Québec accorde aux entreprises manufacturières situées dans (7) sept régions du Québec, dites « régions ressources » (Bas-Saint-Laurent, Saguenay Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine) un crédit d'impôt remboursable sans maximum afin de les aider à être plus concurrentielles!

*« Nous ne pouvons plus tolérer que le gouvernement subventionne à même nos taxes et impôts des emplois et des entreprises qui viennent délibérément nous livrer une guerre de prix, nous sortent des marchés et mettent en péril la survie de nos entreprises. »*

Depuis plus d'un an maintenant, des dirigeants d'entreprise manufacturière des régions de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière, de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, etc. réclament du gouvernement du Québec une réévaluation de ces mesures d'aide qui distordent le marché et ne contribuent qu'à déplacer des emplois.

Ainsi, s'il vous est arrivé au cours des derniers mois de perdre des contrats par des écarts de prix incompréhensibles au profit de concurrents provenant de ces régions, vous avez peut-être maintenant un élément de réponse.

***Pour manifester votre appui à nos démarches, en savoir davantage sur les effets pervers de ces mesures et pour connaître les secteurs d'activité concernés,*** nous vous invitons à consulter le site : [www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com). Vous pourrez télécharger des modèles de lettres préparées à l'intention de vos employés et des différents ministres provinciaux ayant le pouvoir de corriger ces iniquités fiscales.

Nous vous invitons également à communiquer avec votre Centre local de développement (CLD) ou Société de développement économique locale, afin de manifester vos inquiétudes sur ce sujet. Nous joignons d'ailleurs à cet envoi la liste des Centres locaux de développement du Québec. En espérant que vous vous joindrez à nous pour dénoncer cette situation inacceptable, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

**« Vous vous demandez peut-être pourquoi vous recevez depuis quelques jours des correspondances afin de vous sensibiliser aux effets pervers de généreuses mesures d'aide gouvernementale consenties à des entreprises oeuvrant dans le même secteur d'activité que le vôtre. »**

**Vous vous dites peut-être que de toute façon vous n'êtes pas concerné. Détrompez-vous! Nous aussi en 2004 nous n'avions pas vu venir le coup!**

Vous comprendrez qu'une entreprise manufacturière, qui devient hautement concurrentielle grâce à des mesures d'aide inaccessibles et plus souvent qu'autrement inconnues, ne peut envahir le marché du jour au lendemain. Les parts de marché se gagnent contrat par contrat, soumission par soumission, sans qu'on y porte attention jusqu'au jour où des donneurs d'ordres ne nous invitent même plus à soumissionner alors que nous étions fournisseurs depuis plus de 25 ans!

«Nous avons besoin de votre appui et nous ne vous demandons rien d'autre que de communiquer vos inquiétudes à vos autorités locale, régionale et provinciale. Elles en ont d'ailleurs probablement déjà entendu parler. Pour ce faire, nous vous invitons à consulter notre site Internet [www.sosregionscentrales.com](http://www.sosregionscentrales.com) et à signer la pétition en ligne et télécharger des modèles de lettres destinées à vos employés et à vos députés.

Nous vous invitons également à communiquer avec votre Centre local de développement (CLD) ou Société de développement économique locale, afin de manifester vos inquiétudes sur ce sujet. Nous joignons d'ailleurs à cet envoi la liste des Centres locaux de développement du Québec.

En espérant que vous vous joindrez à nous pour dénoncer cette situation inacceptable, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

**SOS RÉGIONS CENTRALES ou INDUSTRIEL(LE)S DU QUÉBEC**